

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 29
Votants : 33
Procurations : 4

L'an deux mille douze
le vingt cinq juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 15/06/2012

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie-Anne CAMBON-BONAVITA qui a donné procuration à Mme Sylvie DREVES, Mme Virginie GOURVENNEC à Mme Martine BIZIEN, Mme Gaële MALGORN à M. Damien DESCHAMPS, M. Francis THERY à M. Jacques LE BRIS.

Affichage en date du : 15/06/2012

Publication de la présente en date du :

Secrétaire de Séance : Mme Sandrine JEFFROY

Réception en préfecture :

N° 2012-06-27

Objet : Rapport de Don Bosco sur la délégation de service public du multi-accueil/garderie.

Vu l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public, et que dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte,

Vu l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public qui examine chaque année le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

Vu les délibérations n°2010-02-01 du 8 février 2010 et n°2010-04-04 du 26 avril 2010 créant la commission consultative des services publics locaux et en fixant la constitution

Vu la convention de la délégation de service publique validée par la délibération n°2012 12 10 du conseil municipal en date du 13 décembre 2010,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 6 juin 2012,

Madame Gaële Malgorn, adjointe au maire déléguée à l'éducation, rappelle que la commission consultative des services publics locaux doit donner son avis le rapport des délégataires pour toutes les délégations de service public. Concernant la commune de Plouzané, le seul service délégué est celui du multi accueil / halte garderie.

Le délégataire doit ainsi fournir ses éléments avant le 1^{er} juin. Le conseil municipal doit en prendre acte, après avis de la commission consultative.

Les éléments fournis par l'association Don Bosco montre que le service a ouvert ses portes le 30 janvier 2012. Le rapport d'activité portant sur le fonctionnement du service pendant l'année précédente, il est donc cette année très succinct.

Il permet cependant de se faire une idée des premières semaines de fonctionnement.

52 enfants réguliers (c'est-à-dire en crèche) ont été admis dont 10 à temps pleins. 77 enfants ont été accueillis occasionnellement (c'est-à-dire en Halte Garderie). Parmi ces 129 enfants, on compte 124 plouzanéens. Deux de ces enfants ont été accueillis à la demande la PMI. La structure dispose de 48 places agréées. Une place est occupée par 2,7 enfants en moyenne.

Depuis le 30 janvier, la structure a fonctionné 65 jours. 17 270 heures de gardes ont été facturées. 13 806 heures gardes ont été effectives. Le taux d'occupation financier¹, est de 53% (42% en Halte Garderie ; 64% en multi accueil). Les prévisions sont basées sur un taux de 60% sur l'ensemble de l'année. Le taux d'occupation réel² est de 44% (Halte Garderie 39% ; Multi accueil : 64%)

Au 31 mai, la liste d'attente comportait 51 enfants en attente dont 30 pour un temps plein.

Les années de naissance des enfants sont :

- 2009 : 12
- 2010 : 28
- 2011 : 49
- 2012 : 36

Le personnel présent dans la structure est le suivant :

QUALIFICATION	ETP	
	CDI	CDD
directrice	1	0
éducatrice	1,70	0
infirmière	0	0
Auxiliaire puer	5	
CAP ou autre	5	0,5
Entretien et cuisine	1	
Total	14,2	

Ce personnel a suivi des formations :

- Formation de l'ensemble de l'équipe à la prise en charge individualisée de l'enfant et à l'approche picklérienne : 2 journées ½.
- Formation de l'agent d'entretien et de cuisine à la méthode HACCP (3 jours).

Plusieurs points sont à signaler depuis l'ouverture :

- Ouverture le 30 janvier 2012.

¹ Taux d'occupation financier : rapport entre le nombre d'heures payées par les parents et le nombre d'heures de garde ouverte.

² Taux d'occupation réel : rapport entre le nombre d'heures effectivement occupée sur le nombre d'heures de garde ouverte.

- Spectacle proposé aux enfants de plus de 18 mois (dans le cadre du festival petite marée) en mars, en lien avec le RAM et la médiathèque.
- Travail en collaboration avec l'équipe de la « section jeune » du centre social pour préparer un spectacle qui sera présenté aux enfants le 15 juin 2012.

Plusieurs projets se préparent pour l'année 2012-2013 :

Animations/ activités annuelles :

- Mise en place hebdomadaire sur le multi-accueil d'atelier d'éveil au breton par des intervenants de Sked.
- Continuité de l'éveil au breton à la Halte-garderie.
- Continuité de l'activité de psychomotricité menée par un kinésithérapeute à la Halte-garderie

Animations annuelles

- Au mois de juin fête de fin d'année pour les familles accueillies
- Organisation de sorties vers l'extérieur : plage, pique-nique...

Personnel

- Recrutement d'une personne supplémentaire sur 26h hebdomadaire en contrat aidé pour augmenter la capacité d'accueil du midi sur la Halte-garderie et donc augmenter le taux d'occupation de l'après-midi.

Formation des personnels :

- Continuité de la formation d'équipe à la prise en charge individualisée
- Formation de certains membres de l'équipe à la mise en place d'un projet d'éveil au breton.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de ce compte rendu.

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 26 juin 2012

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20120626-delib2012-06-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2012
Publication : 29/06/2012

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

